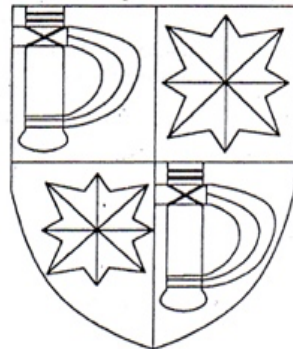


**LE PETIT  
FOURNOLAIS  
DECEMBRE 2022**

REPUBLIQUE FRANCAISE



Mairie de  
**FOURNOLS**  
Puy de Dôme



## LE MOT DU MAIRE

Cher(e)s fournolais(es)

Après ces mois d'été pas comme les autres, placés sous le signe de la canicule et de la sécheresse, l'hiver arrive doucement avec un temps très doux et agréable.

Cet été, dans notre village de FOURNOLS des manifestations ont pu se dérouler et ont connu un franc succès avec un public nombreux, les marchés du mardi, le 15 août avec des concerts, l'élévation de la vierge avec la messe, le concours de boules, le repas à la salle des fêtes, concert dans l'église, le 19 novembre et le beaujolais nouveau et encore des concerts : une belle saison.

Face aux augmentations budgétaires, qui affectent nos communes, il n'y aura pas cette année d'illumination de Noël. Seul le sapin sera éclairé. Nous réfléchissons sur l'éclairage public pour plus d'économies.

Je remercie l'ensemble du personnel municipal et les élus toujours autant dévoués.

Je vous souhaite une fin d'année 2022 heureuse et une bonne santé.



**Téléphone : 04.73.72.11.39**

**Courriel : [fournols.mairie@wanadoo.fr](mailto:fournols.mairie@wanadoo.fr)**

### **Horaires**

Secrétariat de Mairie

**Lundi : 8h00–12h00 / 13h00-17h30**

**Jeudi : 8h/12h – 13h/19h**

**Mardi et Vendredi : 8h00 – 12h00**

Permanence du Maire

**Jeudi de 18h00 à 19h00**



## **La Maison de Services au Public de Fournols MSAP Fournols**

vous accueille le lundi de 9h30 à 12h et de 13h à 16h. **Adresse** : à coté de la mairie Rue de la Poste 63980 Fournols

**Téléphone** : 04.73.95.23.44

**Courriel** : [msap.fournols@ambertlivradoisforez.fr](mailto:msap.fournols@ambertlivradoisforez.fr) Services proposés :

- Mise à disposition d'un ordinateur
- Connexion en wifi de votre ordinateur, tablette ou téléphone
- Service reprographie pour impressions, photocopies et scans
- Informations sur la vie quotidienne : enfance, culture, transports, vie associative, aides sociales, logement, accompagnement sur internet, service déchets...

### **Accompagnement dans vos démarches en ligne :**

- Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : carte d'immatriculation, permis de conduire, pré-demande de passeport/carte identité, ...
- Assurance Retraite : demande de retraite, ...
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : Aide pour le Logement (APL), Revenu de Solidarité Active (RSA), ...
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) : compte Améli, demande de Complémentaire Santé Solidaire (CSS), attestations diverses, ...
- Impôts : déclaration de revenus, taxe foncière, taxe d'habitation, ...
- Pôle Emploi : actualisation, recherche d'emploi/formation, ...
- Aides pour l'habitat : dossier MaPrimeRénov', Certificat d'économie d'énergie/Coup de pouce Energie, ...
- Aide à la création d'adresse mail, recherche internet, ...

### **Permanences :**

- CPAM : tous les mercredis de 9h30 à 11h30 en visioconférence et sans rendez-vous

# LE CONSEIL MUNICIPAL

## Principales délibérations du 9 juin 2022

Le 09 juin 2022 à 20 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr PAUL Bruno.

Date de convocation du Conseil municipal : 02 juin 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 9

PRESENTS : PAUL Bruno, GENESTIER Bernard, BERTRIX Joëlle, CHRETIENNOT Michel, BRONDOLO Sonia, GALLIEN Jean-Yves et GUILLOU Isabelle

PROCURATION : LAROYE Michel à GALLIEN Jean-Yves

ABSENT : FAIVRE-DUBOZ Aurélien

Joëlle BERTRIX a été élue secrétaire

### **Élection du secrétaire de séance**

Joëlle BERTRIX est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 07 avril 2022**

Adopté à l'unanimité des présents

### **Objet : Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale**

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 14 mars 2017, approuvant la création d'une agence départementale d'ingénierie territoriale au bénéfice des communes et des établissements publics intercommunaux (EPI) du département du Puy-de-Dôme ;

Vu les délibérations de l'Assemblée générale de l'Agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT) en date du 02 octobre 2017, du 09 mars 2018 et du 10 décembre 2018 ;

Vu la délibération de l'Assemblée générale de l'ADIT en date du 21 février 2019 relative à la définition d'une offre de services numériques au bénéfice de ses adhérents ;

Vu la délibération de la commune de Fournols en date du 13 avril 2018 relative à son adhésion à l'ADIT ;

Vu l'article L.1111-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.3232-1-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R.3232-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article D.3334-8-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales ;

-----

En vertu de l'article L.1111-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le département est chargé d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales pour l'exercice des compétences relatives à la solidarité des territoires.

Par ailleurs, en application de l'article L.3232-1-1 du CGCT, pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, le département met à disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans les domaines précisés dans ce même article, une assistance technique.

Par délibération en date du 14 mars 2017 et conformément à l'article L.5511-1 du CGCT, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a alors approuvé la création et les statuts d'une agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT), sous la forme d'un établissement public administratif rattaché au Département du Puy-de-Dôme.

Suite au désengagement progressif des services de l'Etat, qui se concrétise notamment par la disparition de l'ATESAT, cette agence a donc pour objet de proposer aux communes et EPI du département du Puy-de-Dôme, une assistance technique et un rôle d'appui.

Pour ce faire, une offre de base et une offre complémentaire des services « à la carte » (tels que décrits à l'adresse suivante : <https://adit63.puy-de-dome.fr>) sont proposés.

Les adhérents de l'ADIT sont soit des communes et groupements de communes éligibles au sens des articles R.3232-1 et D.3334-8-1 du code général des collectivités territoriales, soit des communes non éligibles et de moins de 2 000 habitants, soit des communes et groupement de communes autres que les deux catégories précédentes.

Chaque catégorie d'adhérents a la possibilité de souscrire à une offre selon sa qualité conformément à la grille tarifaire annexée à la présente.

Lorsque la commune ou l'EPI est membre de l'ADIT, il peut alors en sa qualité et en cas de besoin solliciter cette dernière afin de bénéficier des prestations de service liées à l'offre de base qu'il aura choisie, ainsi que celles liées à l'offre complémentaire après avoir, dans ce cas, accepté le devis qui lui aura été préalablement transmis par l'ADIT.

Sa qualité de membre de l'ADIT permet à la commune ou à l'EPI de participer aux organes de gouvernance.

L'adhésion vaut acceptation des statuts de l'ADIT (consultables à l'adresse suivante : <https://adit63.puy-de-dome.fr>)

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal

#### **DECIDE**

- de modifier son adhésion à l'agence départementale d'ingénierie territoriale à compter l'année 2022 ;
- d'autoriser, conformément aux statuts de l'agence, le maire à représenter la commune au sein des organes de gouvernance de l'agence et à désigner son suppléant ;
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle, basée sur la population DGF, correspondant à l'offre de service choisie, à savoir ;

**o Forfait illimité « solidaire » 5 €/hbt tous domaines**

- 
- d'autoriser le maire à solliciter l'agence pour toute commande correspondant soit à l'offre de services de bas souscrite, soit en tant que de besoin à des prestations liées à l'offre de services complémentaire, cette dernière offre donnant lieu à une facturation spécifique supplémentaire par l'agence, et à signer les actes et décisions afférents, si l'offre souscrite le permet.

**Objet : Modalités de publicité des actes pris par la commune de Fournols**

Vu l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles du publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

**Sur rapport de Monsieur le Maire,**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après la transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage,
- soit par publication sur papier,
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du Conseil Municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

**Considérant** la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Fournols, afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par affichage au secrétariat de Mairie.

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**DECIDE**

**D'ADOPTER la proposition du Maire qui sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022**

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des présents.

## **Objet : Voirie 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie mardi 07 juin 2022, afin de procéder à l'ouverture des plis concernant les travaux de voirie 2022.

Après avoir étudié les différentes offres présentées par les entreprises COLAS, EIFFAGE et EUROVIA, il a été décidé de retenir l'offre de l'entreprise COLAS qui s'élève à la somme de 21 740,00 € HT, 26 088,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide**, à l'unanimité des présents de :

- **Confier** la réalisation des travaux de voirie 2022 à l'entreprise COLAS,
- **D'accepter** l'offre s'élevant à la somme de 21 740,00 € HT, 26 088,00 € TTC,
- **De donner pouvoir** à Monsieur le Maire ou un Adjoint pour la signature de tous les documents, marchés, avenants éventuels et autres documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

## **Objet : Maîtrise d'œuvre : Voirie 2022**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, le devis d'offre de prix de Monsieur Robert PERRUFFEL, assistant technique de voirie et d'ouvrages d'art, afin d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2022 pour un montant TTC de 1 000,00 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'accepter ce devis.

## **Objet : Aménagement du cimetière 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie mardi 07 juin 2022, afin de procéder à l'ouverture des plis concernant les travaux d'aménagement du cimetière 2022.

Après avoir étudié les différentes offres présentées par les entreprises COLAS, EIFFAGE et EUROVIA, il a été décidé de retenir l'offre de l'entreprise COLAS qui s'élève à la somme de 33 885,00 € HT, 40 662,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide**, à l'unanimité des présents de :

- **Confier** la réalisation des travaux d'aménagement du cimetière 2022 à l'entreprise COLAS,
- **D'accepter** l'offre s'élevant à la somme de 33 885,00 € HT, 40 662,00 € TTC,
- **De donner pouvoir** à Monsieur le Maire ou un Adjoint pour la signature de tous les documents, marchés, avenants éventuels et autres documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

## **Objet : Maîtrise d'œuvre : Aménagement du cimetière 2022**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, le devis d'offre de prix de Monsieur Robert PERRUFFEL, assistant technique de voirie et d'ouvrages d'art, afin d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du cimetière 2022 pour un montant TTC de 1 000,00 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'accepter ce devis.

## **Objet : Amélioration du fonctionnement du réseau d'eau potable au Charbonnier**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Société Fromagère du Livradois (SFL) souhaite utiliser un volume d'eau plus important au cours des prochains mois, comme lui en donne la possibilité le raccordement réalisé en 2018 sur le réseau provenant du réservoir de Tirevache.

De plus, l'alimentation de la SFL par ce réseau soulagerait le réservoir des Andes 2, dont le débit est beaucoup plus réduit en période d'étiage des captages.

Cependant, suite à la configuration altimétrique du réseau, le village du Charbonnier n'est plus alimenté normalement lorsque que la SFL consomme de l'eau sur ce réseau.

Une vérification des pressions aux différents points de ce secteur du réseau montre que la pression normale d'utilisation peut être maintenue au village du Charbonnier si la pression est régulée au niveau du branchement de la SFL.

Le bureau d'études SAFEGE confirme que la mise en place d'un stabilisateur de pression en amont-aval peut répondre à cette exigence de fonctionnement au regard des mesures effectuées par le personnel communal.

Pour assurer un fonctionnement optimal de la régulation ainsi que son entretien cet appareil sera précédé d'une vanne de sectionnement, d'un piège à boues. Une ventouse sera également installée pour purger toute présence d'air éventuel. L'ensemble sera positionné en bordure de route dans un regard qui intégrera si possible les deux vannes existantes. Le montant de cette installation est estimé à 10 000 € HT par le bureau d'études SAFEGE.

Afin de réaliser ces travaux, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour demander à FG Consultants de rédiger et lancer une consultation simplifiée auprès des entreprises de BTP locales dans le cadre du code de la Commande publique afin de retenir une entreprise et de réaliser ces travaux le plus rapidement possible.

Après avoir entendu la présentation de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- De procéder à la consultation des entreprises pour réaliser ces travaux,
- Et suite à l'urgence de la situation, autorise Monsieur le Maire à retenir l'offre la plus avantageuse validée par la Commission d'Appel d'Offres,
- De signer tous documents concernant ce marché.

## **Objet : Etude de faisabilité de l'extension du réseau chaleur et assistance à la mise en œuvre du réseau**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le 02 juin 2022, il a rencontré M Rémi GROVEL, Président-Gérant de BETA Energie, concernant la possibilité d'extension du réseau chaleur bois à partir de la chaudière existante.



Une étude de faisabilité doit être lancée auprès de bureau d'études afin de vérifier la faisabilité technique et économique d'un projet de création d'un réseau de chaleur bois sur le centre bourg de Fournols en prolongement du réseau technique et de la chaufferie bois existante (raccordement des bâtiments communaux, ainsi que des bâtiments privés sur le tracé).

Monsieur le Maire indique que l'étude de faisabilité serait subventionnée à hauteur de 90 % par l'ADEME (reste à charge pour la commune d'environ 1 000 €), BETA Energie ayant signé un contrat ADEME de développement de nouveaux projets, les subventions sont déjà acquises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de lancer l'étude de faisabilité,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et nécessaires à l'aboutissement de celui-ci.

La séance a été levée à 21 h 10.

*Affiché à la porte de la Mairie, le 13 juin 2022*

N.B : Les délibérations sont à la disposition du public et peuvent être consultées au secrétariat de Mairie

## Principales délibérations du 7 septembre 2022

le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr PAUL Bruno.

Date de convocation du Conseil municipal : 1<sup>er</sup> septembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 9

PRESENTS : PAUL Bruno, GENESTIER Bernard, BERTRIX Joëlle, CHRETIENNOT Michel, FAIVRE-DUBOZ Aurélien, LAROYE Michel, BRONDOLO Sonia, GALLIEN Jean-Yves et GUILLOU Isabelle

Joëlle BERTRIX a été élue secrétaire

### **Élection du secrétaire de séance**

Joëlle BERTRIX est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juin 2022**

Adopté à l'unanimité des présents

### **Objet : Centre de gestion : Adhésion à la mission relative à l'assistance retraites**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n°2022-30 en date du 21 juin 2022 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- Autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

**ADOpte**, à l'unanimité des présents.

## **Objet : Décision modificative n°1 : Caisse des Ecoles**

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres sont insuffisants, il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| 60623 Alimentation             | - 875.00 € |
| 6218 Autre personnel extérieur | + 875.00 € |

Adoptée à l'unanimité des présents.

## **Objet : Subvention association 10 Solutions**

Monsieur le Maire expose au Conseil, qu'il a reçu une demande de subvention de l'association 10 Solutions.

L'association 10 Solutions a été créée en juin 2022, elle a pour objet l'organisation d'évènements, d'animations, d'ateliers socio-culturels dans la commune à destination des habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 8 voix pour (PAUL Bruno, GENESTIER Bernard, BERTRIX Joëlle, CHRETIENNOT Michel, LAROYE Michel, BRONODOLO Sonia, GALLIEN Jean-Yves et GUILLOU Isabelle), Aurélien FAIVRE-DUBOZ, ne prenant pas part au vote de par sa qualité de Président de l'association 10 Solutions :

- D'attribuer une subvention de 3 000.00 € pour l'année 2022, à l'association 10 Solutions
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.

## **Objet : Décision modificative n°1 : Budget Communal**

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres sont insuffisants, il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

### **FONCTIONNEMENT**

|   |              |
|---|--------------|
| 6068 Autres matières et fournitures                 | - 7 656.00 € |
| 65548 Autres contributions                          | + 2 256.00 € |
| 657358 Autres groupements                           | + 2 400.00 € |
| 6574 Subventions de fonctionnement aux associations | + 3 000.00 € |

### **INVESTISSEMENT**

|   |              |
|---|--------------|
| 2121-154 Réseaux de voirie                      | - 1 728.00 € |
| 21578-190 Autre matériel et outillage de voirie | + 1 728.00 € |

Adoptée à l'unanimité des présents

## **Objet : Cimetière : Rétrocession d'une concession perpétuelle**

**Vu** l'arrêté du 15 mars 2017 portant réglementation de la police du cimetière,

**Considérant** la demande de rétrocession présentée par Monsieur GAHOU Paul, habitant 2 rue sœur Janin 69005 LYON et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n°216 en date du 26 novembre 2009,  
Enregistré par Marie-Louise CHABANIS, le 22 décembre 2009,  
Concession perpétuelle,  
Au montant réglé de 300 €

Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur GAHOU Paul, acquéreur d'une concession perpétuelle dans le cimetière communal le 26 novembre 2009, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Monsieur GAHOU Paul déclare vouloir rétrocéder la-dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre de remboursement de la somme de 300 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire et autorise le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- La concession funéraire située au 216 est rétrocédée à la commune au prix de 300 €,
- Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 6015 du budget de la commune.

## **Objet : Travaux à Garnisson**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les habitants des sections n'ont plus la possibilité de se répartir les fonds dont ils disposent.

La section de Garnisson nous présente un devis pour la réfection d'un chemin, pour un montant de 950,00 € HT, soit 1 140,00 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise EURL G Duché, de Cunlhat pour un montant TTC de 1 140.00 €

## **Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce

SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

## **Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2021**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

## **Objet : Travaux électrique : Station de pompage de Puy Hautier**

Monsieur le Maire expose au Conseil que lors des orages estivaux, il a fallu faire des travaux d'électricité en urgence au niveau de la station de pompage de Puy Hautier.

Suite à ces travaux la SARL FOURNET d'Ambert, nous présente un devis de remise aux normes pour un montant TTC de 8 447.18 €.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'accepter le devis de la SARL FOURNET pour un montant TTC de 8 447.18 €.

## **Objet : Dommages surpression à Puy Hautier**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier de Monsieur RECOQUE Philippe, propriétaire de la maison située au 11 Puy Hautier, l'informant que suite aux problèmes intervenus cet été à la station de pompage de Puy Hautier, il a eu des dégâts dans sa maison, au niveau de sa plomberie, dut à une surpression du réseau d'eau.

Monsieur RECOQUE demande la prise en charge d'une partie de la facture de Monsieur FRAISSE Philippe, qui est intervenu chez lui.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, de rembourser à M RECOQUE Philippe la somme de 89.60 €

## **Objet : Amélioration du fonctionnement du réseau d'eau au Charbonnier**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 18 août 2022, afin de procéder à l'ouverture des plis concernant les travaux pour l'amélioration du fonctionnement du réseau d'eau au Charbonnier.

Après avoir étudié les différentes offres présentées par les entreprises : SAS Entreprise DUMEIL et SARL DAUPHIN TP, il a été décidé de retenir l'offre de la SAS Entreprise DUMEIL qui s'élève à la somme de 8 000,00 € HT, 9 600,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents de :

- **Confier** la réalisation des travaux à la SAS Entreprise DUMEIL,
- **D'accepter** l'offre s'élevant à la somme de 8 000,00 € HT, 9 600,00 € TTC
- **De donner pouvoir** à Monsieur le Maire ou un Adjoint pour la signature de tous les documents, marchés, avenants éventuels et autres documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

## **Objet : Adoption de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

**Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal :**

Le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en remplacement de l'actuelle M14.

Ce référentiel impose l'adoption d'un règlement budgétaire et financier par la commune.

Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues.

De plus, les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée.

Ainsi :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Le Conseil Municipal, sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu l'avis favorable du comptable,

Considérant que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

#### **DECIDE**

- d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Fournols et d'adopter la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- d'adopter le référentiel simplifié compte tenu de la taille de la commune (<3500 hab.)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Objet : Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le bâtiment les Genêts**

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le projet d'aménagement du local des Genêts en secrétariat de mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE la demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention sur le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à signer tous documents en rapport avec l'affaire.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux d'aménagement du cimetière sont commencés et que les travaux de voirie dans les hameaux devraient intervenir fin septembre.

La séance a été levée à 21 h 40.

*Affiché à la porte de la Mairie, le 09 septembre 2022*

N.B : Les délibérations sont à la disposition du public et peuvent être consultées au secrétariat de Mairie

\*\*\*\*\*

## ETAT CIVIL

### Décès :

- le 08 juin 2022 à Fournols : TAFILET Nicolas, Arsène, Dominique résidant à Ambert

### Mariages :

- le 02 juillet 2022 : BARACHE Nassim et DE SALVO Angélique, Marine, 1 La Cripoche

- le 16 juillet 2022 : DOS SANTOS Lino, Augusto et JARROUX Hélène, Marie, 19 La Piboule

### Naissance :

- le 12 juin 2022 est née à Issoire : Alizée, Myriemme, Anne KRUGER de Julien KRUGER et Coralie, Sylviane, Gilberte LHEUREUX : 6 chem de Rive à Chalembel



## DEPUIS LE DERNIER BULLETIN ....

### TRAVAUX A L'ECOLE



### TRAVAUX SUR L'EGLISE



Ces travaux sur les bâtiments communaux ont été réalisés avec l'aide de l'ETAT et de la région Auvergne Rhône Alpes qui nous ont subventionné à hauteur de 80%.

Ils ont été réalisés pour la partie toiture école et clocheton église par l'entreprise BOITHIAS.

La façade EST de l'église par Livradois Façades.

Coût de l'opération : 73 000 euros

Nous espérons poursuivre le chantier des façades de l'église dans un avenir proche

## REUNION RESIDENTS SECONDAIRES



Le 30 juillet environ cinquante personnes ont participé à la réunion annuelle. Les élus ont présenté le bilan de l'année écoulée

Après un échange riche en propositions la réunion s'est conclue par le verre de l'amitié.

## LE PLAN D'AMENAGEMENT DU BOURG

Un bureau d'études a été retenu pour nous faire des propositions afin d'aménager la place de l'église, la place JEAN THUAIRE et les accès au bourg  
Deux réunions publiques et plusieurs réunions de travail ont permis d'élaborer un projet.

Photo de la réunion du 22 juillet 2022



Début 2023 des fiches de travaux seront élaborées. Elles permettront de projeter des travaux de bourg sur plusieurs années.

Le projet définitif établi en concertation avec les participants sera communiqué en janvier 2023.

## PETIT PARIMOINE



### Samedi 6 aout au matin

L'équipe municipale accompagnée de volontaires, a remis en état ou réinstallé certaines croix, les plus mal en point...

L'objectif de cette matinée était :

- Mise en place de la nouvelle croix de Loubetz qui avait totalement disparue.
- Mise en place de la nouvelle croix des Sucs, elle aussi vandalisée, sur son socle en granit existant.
- Mise en place de la nouvelle croix du Forestier, en lieu et place de l'ancienne, dégradée, sur son socle originel en granit.

La matinée fut riche en anecdotes et récits en tous genres.

Une belle surprise nous attendait dans le hameau du Forestier : en effet les habitants du lieu, heureux de revoir leur croix remise en état, nous ont offert la coupe de champagne de l'amitié !

La semaine suivante, Michel LAROYE avait remis en peinture ces croix, de façon à terminer la conservation de ce chantier.

D'autres édifices méritent aussi notre attention et feront l'objet à un autre moment de réhabilitation et conservation de ce petit patrimoine.

Isabelle Guillou.

## CELEBRATIONS COMMUNALES

Le 14 juillet



LE 15 AOUT  
Inauguration du clocheton



Le 11 NOVEMBRE



Pour ces occasions, un vin d'honneur était servi par la mairie

## ASSOCIATIONS ET FESTIVITES

### LA GYM A FOURNOLS (Nouvelle saison)



Après une pause estivale, l'association Sport et Santé a repris ses activités tous les jeudis après-midi de 15h 30 à 16h 30 avec Estelle, nouvelle animatrice très dynamique

Chaque séance débute par un petit échauffement suivi d'exercices d'assouplissement des articulations et d'étirement de tous les muscles, tout en maîtrisant la respiration : faire des efforts, oui, mais dans le respect des possibilités physiques de chacun et en gardant le sourire bien entendu.

Au fil des séances, nous prenons conscience de nos progrès et découvrons des muscles dont nous ignorions l'existence.

C'est avec plaisir que nous accueillerons de nouveaux participants, alors venez nous rejoindre.

**ELIANE GENESTIER**



## FESTIVITES

Cette année les festivités à Fournols ont été florissantes !

Début Mai, la randonnée a rassemblé plus de 200 personnes à pied et à vélo sous une très belle journée ensoleillée qui ont pu découvrir la belle nature entourant notre village.

Un feu de la St-Jean a célébré le début de l'été qui fut riche en animations. Tous les mardis soir des mois de Juillet et Août, les marchés et concerts organisés par 10 Solutions ont rassemblé les petits et les grands pour le plaisir d'être ensemble, de nos papilles et de nos oreilles !

La brocante du 10 Juillet fut une très belle réussite.

Les concerts de la **chorale Slavitsa** et **d'Harmonie en Livradois** ont fait vibrer notre église qui a connue un renouvellement de sa façade ainsi que le retour de la Vierge sur le clocheton. Des belles célébrations.

Le Festival de FestiFournols a rassemblé plus de 1200 personnes au boulodrome. Une soirée magnifique qui devient un incontournable pour beaucoup dans la région.

Cette belle fête s'est prolongée par un tournoi de pétanque organisé par les chasseurs et un beau repas qui n'a pas été dérangé par la pluie et a rassemblé plus de 170 personnes.

Les premiers repas partagés se sont tenus cet été pour le plaisir de se rassembler ensemble autour d'une table.

La rentrée de septembre a permis d'accueillir la caravane des libertés à la salle des fêtes pour motiver les petits et les grands pour la rentrée scolaire.

La Tangente a célébré sa rentrée avec une belle journée où chacun a pu découvrir les ateliers et événements qu'elle propose.

Le dernier marché concert de l'année s'est déroulé fin octobre pour le plaisir de chacun

Et la fête du Beaujolais fin novembre est une belle clôture des festivités de l'année offerte par FestiFournols.

Toute l'équipe municipale remercie chaleureusement tous les bénévoles qui ont permis d'animer notre village et qui continuent de le faire. Si vous souhaitez participer et aider pour animer Fournols, n'hésitez pas à vous rapprocher des différentes associations qui seront ravies d'avoir de nouveaux venus.

Bonnes fêtes à toutes et à tous.

**AURELIEN**

ASSOCIATION 10 SOLUTIONS  
VISITEZ NOTRE SITE!!

Nous organisons tout au long de l'année des évènements pour tous : repas  
partagés, marchés-concerts, fêtes ponctuelles...

*Notre maître-mot : participer à la création de liens entre tous.*

**Ateliers hebdomadaires**

**Lundi**

- Un Temps pour Soi

**Mercredi**

- Qi-Gong
- Co-création  
inter-générationnelle
- Initiation aux arts du cirque

**Vendredi**

- Atelier de Rien
- Antre-Femmes

**La Fête du Végétal**

19, 20 et 21 mai 2023

**Repas partagés**

3 décembre 2022  
27 janvier 2023  
10 mars 2023  
28 avril 2023  
9 juin 2023

**Marchés-Concerts**

Retrouvez nos marchés-  
concerts cet été.

Joignez-vous à nous, nous vous accueillerons avec plaisir.

Tenez-vous informé du programme, visitez notre site :

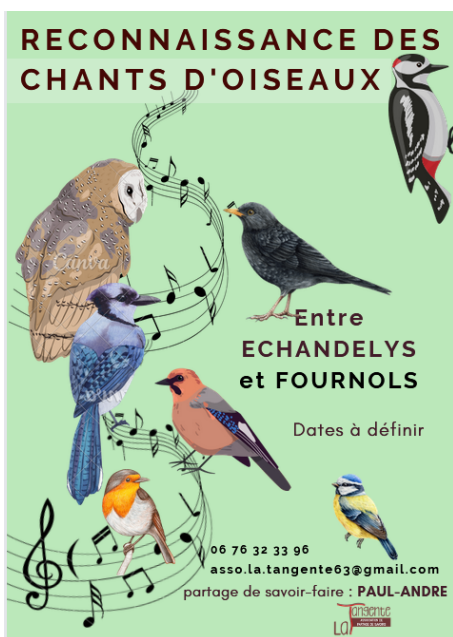
**[www.10solutions.fr](http://www.10solutions.fr)**





L'association «La Tangente » (ex Les médiathèques du Haut-Livradois) continue à faire vivre sur le territoire le partage et la solidarité, comment : en proposant des ateliers d'initiation grâce à des bénévoles qui font partager leurs connaissances

Vous retrouvez ainsi depuis plusieurs années KIKI qui vous aide à devenir autonome avec votre ordinateur et bien plus si vous le souhaitez.



Paul André passionné par les oiseaux et la voute céleste, met toute sa patience pour vous apprendre à écouter, à voir, il ne vous reste plus qu'à faire un effort pour mémoriser !

Anne, c'est des recettes simples, originales et délicieuses qu'elle partage avec gourmandise. Il y a beaucoup de possible sur le territoire.

En 2022 plusieurs personnes ont partagé leur savoir faire ponctuellement:

Atelier : faire ses produits ménagers maison

Atelier : pliage de livres pour faire des objets décoratifs

Atelier : extraction de jus de fruits et confitures

Atelier : lactofermentation

Aide pour démarrer en généalogie

Beaucoup d'autres rencontres peuvent se faire suivant les intérêts de chacun.

2023 nous réserve sûrement de beaux moments de partage au gré des souhaits et des connaissances des uns et des autres. Vous avez des compétences, une passion à partager ponctuellement ou plus régulièrement venez nous rejoindre, chacun fait selon ses disponibilités, la seule contrainte, le bénévolat.

Toute l'équipe vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et espère vous retrouver en 2023.

Contacts : [asso.la.tangente63@gmail.com](mailto:asso.la.tangente63@gmail.com) ou Christiane 06/30/09/18/92 Kiki 07/86/51/95/79.

CHRISTIANNE



## **AU CLUB « les jonquilles »**

Il est le premier club d'aînés ruraux créés dans le PUY DE DOME. Il a été déclaré à la sous-préfecture d'AMBERT le 24 octobre 1977 paru au journal officiel le 24/11/1977, affilié maintenant à « génération mouvement ». Il fête ses 45 ans. Les membres se réunissent le deuxième et dernier lundi du mois autour de jeux de société : belote, scrabble, rubik's cube, loto, et d'un goûter dans une ambiance très conviviale.

## **THERESE BOUTOUTE**

\*\*\*\*\*

## **LA MEDIATHEQUE**

Suite au départ en retraite d'Agnès LASSAGNE , Françoise LONDICHE est heureuse de vous accueillir à la médiathèque de FOURNOLS le MERCREDI et VENDREDI de 14H00 à 18H30 et le SAMEDI de 9H30 à 12H30.

La médiathèque est ouverte à tous gratuitement et si vous ne pouvez pas vous déplacer, Françoise peut vous apporter des livres à domicile. La médiathèque est un lieu où vous pouvez venir emprunter des livres, DVD, jeux mais aussi lire et jouer sur place et avoir accès à des ordinateurs et au WIFI Des animations et des expositions sont mises en place tout au long de l'année, n'hésitez pas à venir y assister :

SAMEDI 20 DECEMBRE à 16h00 Histoires et contes de Noël pour enfants

VENDREDI 24 MARS 2023 à 19H00 Rencontre avec la poète Mélanie Leblanc dans le cadre de la semaine de la poésie

Du 1er Avril au 8 mai 2023 Exposition des oeuvres de Kiki Ravaud "Art numérique"

Merci à vous et à bientôt

Françoise LONDICHE  
Médiathèques Du Haut Livradois  
Réseau des Médiathèques AMBERT LIVRADOIS FOREZ

## LA SOCIETE DE CHASSE

La Hase Fournolaise est la plus ancienne association active de la commune de Fournols. Créée en 1948, elle compte pour la saison 2022/2023 : 36 sociétaires et 8 membres parrainés (contre 32 et 6 pour la saison précédente). Son actuel président est Valentin CAMBRAY, entouré d'un bureau de huit autres membres.

La saison 2022/2023 marque la deuxième saison consécutive d'un retour à la normale, après que La Hase Fournolaise et ses membres aient connu, lors de la saison 2020/2021, comme tous les Français, une période jamais vu depuis la création de l'association. Les chasses individuelles avaient très vite été interrompues par le deuxième confinement limitant les prélèvements de petit gibier sédentaire ou migrateur (lièvres, bécasses et grives notamment). Les animaux non prélevés ont eu le loisir de poursuivre leur cycle de vie et ainsi d'accroître leur population, à Fournols ou ailleurs.

Cependant, la mission d'intérêt général conduite par les chasseurs partout en France, reconnue de fait, et particulièrement sur la commune de Fournols avait permis de poursuivre la chasse collective des grands animaux (chevreuil et sanglier) et du renard. Les membres de l'association, munis de leur attestation et d'une dérogation préfectorale, avaient ainsi pu participer à différentes sorties.

Les prélèvements avaient été néanmoins en baisse par rapport aux saisons précédentes, sans pour autant que cela ne remette en cause l'équilibre agro-sylvo-cynégétique du territoire. Les prélèvements devraient se situer à des niveaux plus habituels durant la saison en cours, notamment pour ce qui est du chevreuil afin d'éviter un accroissement de la pression sur les boisements.

Les membres de la Hase Fournolaise exercent leur passion dans le respect des propriétaires et agriculteurs, et avec courtoisie vis-à-vis des autres utilisateurs de la nature ; bien évidemment, respect et courtoisie ne peuvent avoir cours que s'ils sont réciproques. Par ailleurs, si la sécurité doit être un souci permanent des chasseurs, ils invitent l'ensemble des utilisateurs de la nature à la prise de mesures évidentes de sécurité (prudence, visibilité, signalisation, ...).

A titre d'information, la chasse est notamment ouverte sur le territoire de La Hase Fournolaise pour des chasses individuelles ou collectives avec chiens les jeudis, samedis, dimanches et jours fériés, tous les jours dans la forêt domaniale de Boisgrand.

Enfin, les chasseurs de Fournols ont participé l'été dernier aux manifestations du 15 Août en organisant un concours de pétanque ainsi qu'un repas qui a rencontré un franc succès. Ils espèrent vous croiser prochainement pour échanger dans des moments de convivialité.

ARNAUD TRASSOUDAINÉ

**Club « ITE SICA » 4, PUY HAUTIER 63980 FOURNOLS**

Objectifs de l'association : Récréer les différents aspects de la culture amérindienne des grandes plaines de l'ouest américain entre 1840 et 1920. A travers la reconstitution de matériels connus (documents ethnologiques ou de musées divers), qui permet la participation a des camps immersifs, des manifestations d'histoire vivante ou de médiation culturelle ouverte au public.



Une exposition le week end du 15 août 2023 devrait être réalisée dans une salle de l'école

# FÊTE DU 15 AOUT

## FESTI'FOURNOLS le 13 août au boulodrome





**REUSSITE POUR LE FESTIVAL AVEC 1200 PARTICIPANTS**

A venir

Samedi 4 février 2023: Repas dansant avec Michel Chevarin  
Dimanche 7 Mai 2023 : Randonnée

## HARMONIES EN LIVRADOIS



Harmonie en Livradois, le dimanche 14 août dans l'église de FOURNOLS, le QUATUOR APPASSIONATA a régalé les spectateurs venus nombreux.

## REPAS DES CHASSEURS LE 15 AOUT



Plus de 150 personnes ont participé à ce repas organisé selon la tradition

Jambon à la broche et pomme de terre au four

## CONCOURS DE BOULES

Nos chasseurs ont également participé à la mise en place du concours de boules traditionnel avec une buvette bien approvisionnée

## BEAUJOLAIS NOUVEAU

Comme chaque année Festi'Fournols organise une soirée dans la salle des fêtes

Le succès était au rendez vous



Plus de 300 personnes ont pu apprécier le spectacle et les assiettes de charcuterie accompagnées du beaujolais traditionnel.



# Du côté de l'école

## LE VOYAGE À PARIS

Début juin 2022 les élèves de CM de la classe de Manon Touzet sont partis en classe découverte à Paris, accompagnés par Catherine Ricoux, maman d'élève et Sylvie Touzet, maman de maîtresse. Au programme :

Lundi : voyage en train, découverte du métro, visite du musée du Louvre, balade sur l'île de la cité, repas dans une brasserie et sortie au théâtre de la Comédie Française pour assister à une représentation des Fourberies de Scapin, de Molière.



Mardi : Transport via le tramway puis le RER jusqu'à Versailles pour visiter le château du Roi Soleil et ses jardins le matin, promenade aux Champs Elysées et Arc de Triomphe l'après-midi.

Mercredi : visite du musée de l'armée aux Invalides. le matin, et visite de la Tour Eiffel l'après-midi. Le soir, promenade en bateau-mouche sur la Seine.

Jeudi : Conservatoire national des arts et métiers le matin, muséum d'histoire naturelle et jardin des plantes l'après-midi.

Vendredi : Cité des sciences à la Villette le matin, promenade dans Montmartre qui s'est terminée sous la pluie, funiculaire, visite du Sacré-Coeur et achat de souvenirs. Retour en train après quelques péripéties causées par un incident dans le métro et pour terminer gros orage à la sortie du train qui a bien fait rire les enfants, ils étaient tout mouillés !



RENTRÉE



2022



*Nouvelle répartition* : Après la fermeture d'un poste sur le RPI, les niveaux ont été répartis différemment, l'école de Fournols accueille donc les élèves de CP (6), de CM1 (9) et de CM2 (7) pour cette nouvelle année scolaire.



*Service civique* : Marie Demathieu

a commencé en septembre une mission de service civique dans notre école, ce qui facilite grandement le travail de la maîtresse, notamment dans la gestion des différents niveaux. Marie est à l'école sur tout le temps scolaire et assiste la maîtresse en animant de petits ateliers, en proposant des lectures, en accompagnant les élèves dans leur travail, etc.

*Cantine* : C'est Pascale qui nous mitonne de bons petits plats cette année en cuisine. Nous travaillons parfois en classe comme l'année dernière sur les bonnes habitudes alimentaires, en lien avec la cantine.

*Musique* : Comme les années précédentes, Valérie Dabert intervient pour l'enseignement en musique. Les enfants préparent cette année un spectacle sur le thème de l'eau.

Médiathèque : Les enfants bénéficient aussi tous les jeudis d'animation lecture à la médiathèque. Françoise nous accueille pour un moment partagé autour des livres, c'est très riche et elle sait toujours trouver ce qui intéresse nos petits écoliers. Ils peuvent emprunter des livres qu'ils ramènent la semaine suivante.

Autres projets : La classe est inscrite aux dispositifs "Ecole et Cinéma" et "Livre élu". Pour le premier, les enfants peuvent assister à 3 séances de cinéma dans l'année à la salle culturelle de Saint-Germain-l'Herm et le projet du livre élu s'articule autour de la lecture. L'école reçoit une sélection de livres sur lesquels on travaille en classe, les enfants élisent ensuite leur favori. Cette année, dans ce cadre, un ou une auteur ou illustrateur devrait intervenir en classe.

Une bonne nouvelle pour la maîtresse : Manon Touzet va s'absenter quelques mois et laisser sa place afin d'accueillir une deuxième petite fille dans sa famille. Le bébé est prévu pour février 2023.

## Un peu d'histoire ...

### **Le curé Achard**

S'il y a un curé qui a marqué Fournols, c'est bien Jean-Baptiste Achard. On l'appelait J-B A "Tiens voilà J-B A qui passe en voiture !"

Il est arrivé en 1928 dans une voiture Renault à 2 places. Il détenait une patente d'électricien et il a installé l'électricité chez un peu tout le monde ici, à partir de 1935, date d'arrivée de la fée électricité dans la commune. J-B. A. avait même formé trois gars de la commune, Raymond Daumas (Olive), Jean Mouraille et François Quiquandon.

Il avait installé avec l'aide de M. Lindemann, la sonnerie du carillon à trois petites cloches qui joue encore aujourd'hui trois fois par jour l'Ave Maria. Il avait déposé un brevet sur un inverseur mis au point par ses soins, il fut exploité par les établissements Bach de Metz qui électrifièrent toutes les cloches de la région. Avant d'avoir monté son système, il le jouait lui-même "à la main". Dans les années 30, il avait monté et illuminé la croix tournante du clocher jusqu'au jour des années 44/45 où une entreprise clermontoise venue vanter la puissance d'une autopompe a cassé toutes les ampoules avec la pression du jet. Le curé a dit : " C'est fini ! Je ne recommencerai pas. " C'est encore lui qui repeignait le coq sur le clocher et y cachait des résistants. Son nom de maquis était Félix. Pendant la guerre, il fut des quelques uns à être dans le secret pour cacher les Juifs. Ils étaient accueillis à la cure, à l'école et à la poste, toujours en transit, ils restaient peu de temps. Durant les années de guerre il fabriquait du savon et de la liqueur de pissenlit pour trinquer avec ses visiteurs.

J.B.A. avait acheté un motoculteur, il labourait pour les gens, comme il avait aussi une arracheuse de pommes de terre qui s'accrochait derrière le motoculteur on le retrouvait dans les champs en septembre. Mais ce n'est pas tout,

Le curé Achard possédait un atelier à bois avec tout le matériel pour le travailler et une scie pour débiter le bois de chauffage chez les habitants qui le sollicitaient. N'oublions pas la première machine à laver du village, mise à disposition des villageois elle aussi. Pour toutes ces activités il n'y avait pas de tarif établi, chacun donnait ce qu'il voulait ou ce qu'il pouvait. Il tirait son journal paroissial dans la petite imprimerie montée à la cure.

Dans le jardin du presbytère, il avait creusé une fosse pour vidanger et réparer les voitures, lui-même possédait une deux-chevaux, trafiquée capable de doubler bien des véhicules. "Un fou en voiture" se souviennent les Fournolais. Par contre, il était toujours en soutane et ne voyait pas l'utilité de la changer avant d'aller dire sa messe ... ou après. Melle Jeanne, sa bonne, reprisait souvent.

J-B A n'aimait pas qu'on soit en retard à la messe. Du haut de sa chaire, il pouvait faire des réflexions assez piquantes, du genre " au lieu de passer du temps à vous faire belle devant le miroir, vous feriez mieux d'être à l'heure pour la messe. " Parfois, il ne disait rien et attendait en silence que le (la) retardataire prenne place. Ce qui n'était pas plus agréable. Il disait trois messes par dimanche : Fournols, Chambon sur Dolore et St-Eloy la Glacière, des messes où il ne manquait rien mais où il fallait suivre, il était rapide, en une demie heure c'était terminé.

Jean-Baptiste Achard était donc, vous l'avez compris "un homme vivant à cent à l'heure", ne laissant personne indifférent, également un personnage ne supportant pas la contradiction.

Il est mort en 1961 et est enterré à Fournols.



**Nous publierons à chaque édition une page sur le FOURNOLS du siècle dernier. A la suite des travaux sur l'église nous avons choisi pour ce numéro « le curé ACHARD »**

**Ces articles sont extraits de :**

**La bibliothèque associative "Les Pierres Folles".**

## Médical et paramédical

### Médecins

**Dr Morange/ Dr Vicard-Olagne/ Dr Neveu** - ☎ 04 73 54 98 94 – Le Vernet-Chaméane  
**Centre de Santé St Germain** - ☎ 04 28 00 63 63

### Infirmièr·es

**Cabinet Desgeorges, Dissard, Parra, Tournilhac** - Espace Santé - ☎ 04 73 72 01 30 - 63630 - St Germain L'Herm

**Cabinet Lemay, Lemonnier, Ponchon, Rémy** - Espace Santé - ☎ 04 73 72 05 55 - 63630 - St Germain L'Herm

**Scp Cabinet Infirmiers Savinois** - ☎ 04 73 95 79 75 - 32 Rue Henri Pourrat, 63890 - St Amant-Roche-Savine

### Masseurs-Kinésithérapeutes

**M Boxus Frédéric** ☎ 06 22 35 20 10, 5 grande rue 63590 Cunlhat

**M.Jacob Lucas** - ☎ 06 64 87 55 96 - Rue de la Paix - 63630 Saint Germain l'Herm

**Me.Reignat Pauline** - ☎ 06 64 46 20 41 - Espace Santé – Route d'Issoire - 63630 Saint Germain l'Herm

### Pharmacies

**Pharmacie Savinoise** - ☎ 04 73 95 70 38 - 21 rue Henri Pourrat – 63890 Saint Amant Roche Savine

**Pharmacie FAURE** ☎ 04 73 71 30 79 2 pce St Roch 63580 Le Vernet Chameane

### Ambulance/taxis

**Allo Fournols Taxi** - ☎ 06 61 01 98 85 - Massoux - 63980 Fournols

**SARL Grange** - ☎ 04 73 72 02 95 - Lieu dit La Couharde , 63630 Saint-Germain-l'Herm

### ADMR

☎ 06.71.30.76.77 ou par courriel : [admrhautlivradois@fed63.admr.org](mailto:admrhautlivradois@fed63.admr.org)

## Alimentation

**Épicerie Chez Sue** - ☎ 09 51 75 66 31- Route d'Ambert

**Société Fromagère du Livradois S.F.L** - ☎ 04 73 72 10 27 – Route de Saint Eloy La Glacière

**Fromagerie Gaec du Bois Doré** - ☎ 04 73 72 93 75 - Le Péaghier

**Boulangerie -Pâtisserie Jonathan Clermontois** - ☎ 06 58 21 65 84 - Le Bourg

## Hébergement - Restauration

**Azureva Fournols d'Auvergne Village** - ☎ 04 73 72 72 72 - Le Moulin Rouge

**Chambre d'Hôtes Aux Genêts De Joséphine** - ☎ 06 62 46 70 14 – Le Bourg

**Chambre d'Hôtes Fleur de vanille** - ☎ 06 64 24 82 37 2 Les Andes

**Bar - Restaurant - Journaux - Relais Poste-Chantal Rigaldie** - ☎ 04 73 72 16 64 – Le Bourg

## Artisans et métiers d'Art

Atelier « Entre Terre et Ciel » Patricia Mezzasalma – ☎ 04 73 72 60 14 – Le Bourg

SKINFACTORY, maroquinerie : Emilie PEUCHEREAU et Thierry LEROUX – ☎ 06 49 81 56 29, 06 06 43 52 54 31 7 Grande Rue

Maçonnerie : SARL Paul/Maisonneuve – ☎ 0660981721, ☎ 0659573263 – 19 La Piboule

Menuisier charpentier couvreur zingueur Cyril GOIGOUX – ☎ 07 50 02 68 66

Electricité générale, alarme, automatisme-Gregoty Wolsza 14 rte du Viillard ☎ 06 28 45 70 17

Sellerie, Bourrellerie et débardage cheval - Jean-Yves Gallien – ☎ 04 73 72 14 38 – Chaboissier

SP Renov – Rénovation Sylvain Petibon – ☎ 06 50 47 77 29

Bricolibri – Multiservices/aide à la personne - Jean-Luc Roullard – ☎ 04 73 72 13 77 - Espinasse

Coiffure Salon Evelyne – ☎ 04 73 72 15 08 – Route de Saint Eloy

Lueur de bien être Angélique Mille ☎ 07 88 75 67 52 contact : [lueur.bienetre@gmail.com](mailto:lueur.bienetre@gmail.com) le bourg

Fleur de vanille : Manucure, Bien-être- : Cindy ☎ 06 64 24 82 37 Les Andes, fleur de vanille sur facebook

Massage/Bien-être : Muriel Depaw ☎ 07 57 50 28 50

Site internet : <http://souffle-d-inde.e-monsite.com/>

Contact : [contactsouffledinde@gmail.com](mailto:contactsouffledinde@gmail.com)

## Médiathèque de Fournols

☎ 04 73 72 17 56 (aux heures d'ouverture, mercredi de 14h00 à 18h30, vendredi de 14h00 à 18h30 et samedi de 9h00 à 12h30) - [reseamediathèques.hautlivradois@ambertlivradoisforez.fr](mailto:reseamediathèques.hautlivradois@ambertlivradoisforez.fr).

## Déchetteries

Sain-Germain-l'Herm – ☎ 04 73 72 09 14 - Lieu dit lair

Mardi, Jeudi : 9h-12h et 14h-17h

Samedi : 9h-12h et 14h-17h30

Ambert – ☎ 04 73 82 37 17 – Poyet Maraud

Lundi au Samedi : 8h30-12h et 13h30-17h30

## Bus des Montagnes

- **Communes desservies** : St-Germain-l'Herm, Aix-la-Fayette, Echandelys, Fournols, Champétières, St-Amant-Roche-Savine, Le Monestier, Grandval, Bertignat, Vertolaye
- **Jour de circulation et destinations** : Marché d'Ambert le jeudi matin
- **Tarifs** : Aller simple : 4,00€ – Aller/retour : 5,50€
- **Réservations** : Transport GRANGE à St-Germain-l'Herm ☎ 04 73 72 02 95

## Office du tourisme

Maison du tourisme du Livradois-Forez - Bureau d'info de Saint-Germain - ☎ 04 73 72 05 95

## Ambert Livradois Forez Communauté de communes

15 avenue du 11 Novembre

63600 AMBERT

☎ 04 73 72 7140



LES AGENTS MUNICIPAUX ET LE CONSEIL MUNICIPAL  
VOUS SOUHAITENT DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE AINSI  
QU'UNE BONNE ANNEE 2023